

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.621.329, un actif net de D : 14.586.640 et un bénéfice de la période de D : 413.478.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°7 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 7.031, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017 s'élève à D : 20.863.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	9 865 594,835	9 057 553,581	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		8 910 649,099	8 150 144,593	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		244 405,000	260 553,000	263 721,000
Titres OPCVM		710 540,736	646 855,988	651 429,592
Placements monétaires et disponibilités		3 084 496,816	3 538 052,811	3 418 328,872
Placements monétaires	5	3 083 433,857	3 537 679,113	3 418 128,980
Disponibilités		1 062,959	373,698	199,892
Créances d'exploitation	6	1 671 237,531	566 804,848	697 000,579
TOTAL ACTIF		14 621 329,182	13 162 411,240	13 224 656,420
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	34 689,211	17 893,000	18 469,334
TOTAL PASSIF		34 689,211	17 893,000	18 469,334
ACTIF NET				
Capital	8	14 223 881,974	12 780 186,063	12 835 462,218
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		362 715,789	364 318,969	370 711,660
ACTIF NET		14 586 639,971	13 144 518,240	13 206 187,086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 621 329,182	13 162 411,240	13 224 656,420

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	73 435,300	373 658,080	116 548,450	370 395,351	374 373,514
Dividendes		70 231,300	364 122,080	113 307,450	360 502,351	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 204,000	9 536,000	3 241,000	9 893,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	39 866,414	102 276,763	29 862,264	88 194,638	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		113 301,714	475 934,843	146 410,714	458 589,989	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	(25 693,948)	(72 043,364)	(23 161,527)	(69 089,263)	(92 440,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		87 607,766	403 891,479	123 249,187	389 500,726	401 063,928
Autres charges	12	(8 990,164)	(21 734,700)	(6 430,971)	(24 009,648)	(29 142,649)
Contribution conjoncturelle	7	(7 030,824)	(20 863,206)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 586,778	361 293,573	116 818,216	365 491,078	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		20,643	1 422,216	-	(1 172,109)	(1 209,619)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		71 607,421	362 715,789	116 818,216	364 318,969	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(20,643)	(1 422,216)	-	1 172,109	1 209,619
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		179 289,566	813 207,857	82 110,989	246 933,350	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		163 587,571	309 773,810	13 450,294	116 468,184	122 593,601
Frais de négociation de titres		(986,173)	(1 956,680)	(79,712)	(795,638)	(825,816)
RESULTAT DE LA PERIODE		413 477,742	1 482 318,560	212 299,787	728 096,974	791 119,830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	413 477,742	1 482 318,560	212 299,787	728 096,974	791 119,830
Résultat d'exploitation	71 586,778	361 293,573	116 818,216	365 491,078	371 921,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	179 289,566	813 207,857	82 110,989	246 933,350	297 430,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	163 587,571	309 773,810	13 450,294	116 468,184	122 593,601
Frais de négociation de titres	(986,173)	(1 956,680)	(79,712)	(795,638)	(825,816)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(370 682,660)	-	(332 998,120)	(332 998,120)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	886,909	268 816,985	-	20 522,750	19 168,740
Souscriptions					
- Capital	1 320,660	314 845,344	-	233 271,500	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	110,440	(182,091)	-	10 459,459	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	34,825	2 724,723	-	619,551	619,551
Rachats					
- Capital	(528,264)	(46 751,364)	-	(212 065,000)	(213 342,500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(36,570)	(517,120)	-	(10 142,600)	(10 181,600)
- Régularisation des sommes distribuables	(14,182)	(1 302,507)	-	(1 620,160)	(1 657,670)
VARIATION DE L'ACTIF NET	414 364,651	1 380 452,885	212 299,787	415 621,604	477 290,450
ACTIF NET					
En début de période	14 172 275,320	13 206 187,086	12 932 218,453	12 728 896,636	12 728 896,636
En fin de période	14 586 639,971	14 586 639,971	13 144 518,240	13 144 518,240	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	49 607	48 595	48 600	48 517	48 517
En fin de période	49 610	49 610	48 600	48 600	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	294,026	294,026	270,463	270,463	271,760
TAUX DE RENDEMENT	2,92%	11,00%	1,64%	5,70%	6,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2017.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 9.865.594,835 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 134 652,915	8 910 649,099	61,09%
Actions		4 120 336,958	8 896 029,889	60,99%
Actions BIAT	12 550	318 881,132	1 442 416,151	9,89%
Actions Placements de Tunisie	23 715	462 794,827	877 455,000	6,02%
Actions UIB	62 500	675 250,000	1 419 937,500	9,73%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	556 070,400	3,81%
Actions BH	19 000	138 256,062	466 013,000	3,19%
Actions ATTIJARI BANK	40 000	367 570,394	1 418 040,000	9,72%
Actions Amen Bank	24 376	197 441,928	618 857,888	4,24%
Actions AIR Liquide	4 309	443 639,448	439 518,000	3,01%
Actions BTE	1 555	29 671,220	22 423,100	0,15%
Actions CIL	19 484	72 597,890	319 537,600	2,19%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	54 759,600	0,38%
Actions ATB	3 752	27 710,250	16 133,600	0,11%
Actions UBCI	989	38 894,871	23 370,070	0,16%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	115 529,420	0,79%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	224 200,000	1,54%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	44 546,565	0,31%
Actions S.F.B.T	35 935	401 432,480	710 686,495	4,87%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	126 535,500	0,87%
Droits		14 315,957	14 619,210	0,10%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions Air Liquide DA	4 309	14 310,189	14 607,510	0,10%
Actions SICAV		705 617,229	710 540,736	4,87%
SICAV RENDEMENT	6 983	705 617,229	710 540,736	4,87%
Obligations des sociétés		240 000,000	244 405,000	1,68%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	240 000,000	244 405,000	1,68%
TOTAL GENERAL		5 080 270,144	9 865 594,835	67,63%
Pourcentage par rapport au total des actifs				67,47%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 3.083.433,857 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 078 000,000	1 084 000,456		7,43%
compte à terme au 01/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	16 000,000	16 145,598	N° 001327	0,11%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	126 000,000	127 103,553	N° 082142	0,87%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	219 000,000	220 918,080	N° 082101	1,51%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	86 000,000	86 753,219	N° 082088	0,59%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,330 %)	19 000,000	19 162,286	N° 082032	0,13%
compte à terme au 03/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	57 000,000	57 493,679	N° 081877	0,39%
compte à terme au 04/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	31 000,000	31 265,476	N° 081967	0,21%
compte à terme au 05/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	55 000,000	55 465,653	N° 081805	0,38%
compte à terme au 05/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	60 000,000	60 507,985	N° 081808	0,41%
compte à terme au 15/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	58 000,000	58 089,431	N° 081787	0,40%
compte à terme au 15/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	15 000,000	15 023,129	N° 081965	0,10%
compte à terme au 27/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	132 000,000	132 040,707	N° 081944	0,91%
compte à terme au 28/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	104 000,000	104 021,381	N° 001483	0,71%
compte à terme au 29/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	100 000,000	100 010,279	N° 001484	0,69%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 997 918,268	1 999 433,401		13,71%
Certificat de dépôt au 02/10/2017 (10 jours au taux de 4,690%)	998 959,134	999 797,400	Banque de Tunisie	6,85%
Certificat de dépôt au 03/10/2017 (10 jours au taux de 4,690%)	499 479,567	499 844,012	Banque de Tunisie (a)	3,43%
Certificat de dépôt au 04/10/2017 (10 jours au taux de 4,690%)	499 479,567	499 791,989	Banque de Tunisie (b)	3,43%
TOTAL	3 075 918,268	3 083 433,857		21,14%
Pourcentage par rapport au total des actifs		21,09%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Septembre 2017 un montant de D : 1.671.237,531 contre D : 566.804,848 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	118 998,150	566 804,178	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	1 538 000,000	-	685 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	13 428,551	-	5 055,112
Dividendes à encaisser	810,830	0,670	810,830
TOTAL	1 671 237,531	566 804,848	697 000,579

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Septembre 2017 un montant de D : 34.689,211 contre D : 17.893,000 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 214,287	1 086,976	1 121,266
Etat, retenue à la source	3 854,093	3 474,230	3 502,638
Commissaire aux comptes	8 357,625	12 931,794	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle (*)	20 863,206	-	-
TOTAL	34 689,211	17 893,000	18 469,334

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D: 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre 2017 s'est élevée à D : 7.030,824, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 20.863,206.

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/09/2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	314 845,344
Nombre de titres émis	1 192
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(46 751,364)
Nombre de titres rachetés	(177)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	813 207,857
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	309 773,810
Frais de négociation de titres	(1 956,680)
Régularisation des sommes non distribuables	(699,211)

Capital au 30-09-2017

Montant	14 223 881,974
Nombre de titres	49 610
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 73.435,300 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre D : 116.548,450 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Dividendes</u>					
- des actions	70 231,300	340 451,910	113 307,450	337 267,735	338 077,898
-des titres OPCVM	-	23 670,170	-	23 234,616	23 234,616
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	3 204,000	9 536,000	3 241,000	9 893,000	13 061,000
TOTAL	73 435,300	373 658,080	116 548,450	370 395,351	374 373,514

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 39.866,414 contre D : 29.862,264 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts sur comptes à terme	21 119,369	52 404,031	14 548,812	42 662,028	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	18 747,045	49 872,732	15 313,452	45 532,610	60 931,159
TOTAL	39 866,414	102 276,763	29 862,264	88 194,638	119 130,597

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 25.693,948 contre D : 23.161,527 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Commission de gestion	22 023,386	61 751,458	19 852,740	59 219,378	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 670,562	10 291,906	3 308,787	9 869,885	13 205,731
TOTAL	25 693,948	72 043,364	23 161,527	69 089,263	92 440,183

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 8.990,164 contre

D : 6.430,971 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Redevance CMF	3 670,562	10 291,906	3 308,787	9 869,885	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	3 570,888	6 841,119	1 341,393	9 531,393	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	3 600,000	1 200,422	3 600,000	4 800,000
TCL	548,714	1 001,675	580,369	967,570	1 051,089
Autres	-	-	-	40,800	40,800
TOTAL	8 990,164	21 734,700	6 430,971	24 009,648	29 142,649

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée

sur la base de l'actif net quotidien.